



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 13149

Texte de la question

M. Guy Geoffroy appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire au sujet de la place de l'enseignement de la langue allemande dans notre système éducatif. Il apparaît, en effet, que malgré la volonté manifestée par les pouvoirs publics de soutenir l'apprentissage de la langue allemande, y compris au niveau de l'initiation qui en est faite à l'école élémentaire, cet enseignement se heurte de plus en plus à des blocages liés à une conjonction de raisons diverses : la peur de l'allemand « difficile », des directives insuffisantes dans leur contenu incitatif, un monde « inconnu » qui, à ce titre, inquiète tant les familles que les enseignants. Pourtant, dans certains secteurs la demande est forte au plan local et de nombreuses associations s'efforcent, avec un certain succès, d'assurer la promotion de la langue allemande dès le plus jeune âge. Cette réalité constatée lors de l'initiation en primaire se prolonge par une désaffection grandissante au collège et au lycée alors que, pour l'instant, le nombre d'enseignant, est largement suffisant. En cette année 2003, qui marque le 40e anniversaire du traité de l'Elysée et alors que la complémentarité entre les Nations et les Etats français et allemands apparaît plus que jamais essentielle à l'émergence d'une réalité européenne forte, il est demandé quelles dispositions le Gouvernement entend prendre pour favoriser et donc développer l'enseignement de la langue allemande qui, au côté de l'anglais et dans l'optique de l'expérimentation envisagée d'une seconde langue vivante dès la 6e, ne peut qu'aider les jeunes collégiens et lycéens à consolider le socle de leur maîtrise des bases fondée sur une bonne connaissance de la grammaire et une bonne ouverture d'esprit grâce à la pratique améliorée des langues essentielles de l'Europe. La diminution de l'horaire de langue vivante 2 au lycée, associée à un amoindrissement du coefficient au bac, amène également à s'interroger sur le niveau des futurs étudiants qui, dans la compétition qui sera le cadre de leur parcours universitaire, devront d'évidence posséder les mêmes atouts que leurs homologues des autres pays de l'Union européenne, dont la pratique en matière d'enseignement des langues est différente et probablement plus efficace. Il lui demande quels sont les éléments essentiels de sa politique en matière d'initiation et d'apprentissage des langues de nature à rassurer et à remobiliser les nombreux partisans de la pratique de la langue allemande dans notre pays.

Texte de la réponse

L'étude de l'évolution de l'allemand au cours de ces dernières années ne peut qu'amener à constater une baisse d'intérêt pour l'apprentissage de cette langue, et cela malgré l'implication des enseignants d'allemand et des associations de germanistes pour promouvoir leur discipline. La politique d'offre diversifiée et de continuité des apprentissages qui est conduite par le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche devrait permettre, en proposant aux élèves des parcours cohérents visant à la maîtrise d'au moins deux langues vivantes, de maintenir un enseignement de l'allemand de qualité et de renforcer la position de cette langue dans le système éducatif français. Tout d'abord, l'apprentissage obligatoire de la première langue vivante dès l'enseignement primaire devrait donner une place plus importante qu'aujourd'hui aux langues insuffisamment choisies au titre de la première langue vivante (LV 1) comme c'est le cas pour la langue allemande. Avec l'entrée en application à la rentrée 2002 des nouveaux programmes de l'école primaire, l'enseignement de l'allemand (comme des autres langues proposées à ce degré d'enseignement) s'appuie désormais sur un

programme décliné pour cette langue et un document d'accompagnement qui rendent possible la mise en oeuvre d'une pédagogie efficace et adaptée à l'âge des apprenants. Afin d'encourager la diversification, les collèges ont été invités à expérimenter en classe de sixième, dès la rentrée 2002, l'apprentissage d'une deuxième langue étrangère, avec une priorité donnée à l'anglais pour les élèves ne l'ayant pas étudié à l'école primaire. Cette expérience se poursuivra, en sixième ou en cinquième, au cours de la prochaine année scolaire et la perspective ainsi ouverte devrait représenter une incitation forte à un choix plus diversifié dans le primaire et permettre aux langues autres que l'anglais (dont l'allemand) de se renforcer. Par ailleurs, dans le cadre de la réforme des lycées, les aménagements introduits à partir de la rentrée 2000 s'inscrivent dans les mêmes perspectives. Ces mesures, en particulier l'introduction de la deuxième langue vivante (LV2) obligatoire en série S, n'ont pu que favoriser les langues qui, comme l'allemand, sont majoritairement enseignées en tant que LV2. La dynamisation de l'enseignement de l'allemand par les professeurs de cette langue est également essentielle : en participant à des échanges, en oeuvrant pour une plus grande mobilité des enseignants et des élèves, en mettant en place des projets de travail coopératif à distance, en contribuant au développement de dispositifs spécifiques comme, par exemple, les sections européennes d'allemand, ils contribuent à combattre l'image d'une langue difficile servie par une pédagogie austère et à rendre plus attractive leur discipline. Enfin, dans le cadre de la coopération franco-allemande, des efforts sont régulièrement déployés en vue d'améliorer l'enseignement de l'allemand en France comme du français en Allemagne. La célébration du quarantième anniversaire du Traité de l'Élysée a représenté un moment important pour la relance de la coopération franco-allemande dans tous les domaines et, dans celui de l'enseignement, pour le renforcement de la diffusion des langues respectives. A l'occasion de cette commémoration, les ministres français et allemand chargés de l'éducation se sont engagés, dans le prolongement de la dynamique mise en oeuvre lors de la rencontre de Mayence de mai 2001, à développer des stratégies de valorisation de l'apprentissage de la langue du partenaire.

Données clés

Auteur : [M. Guy Geoffroy](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13149

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 2003, page 1537

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6661